

FICHE THÉMATIQUE

3.1 Adapter la communication Communication interne et externe du chef d'établissement

La période actuelle doit permettre aux établissements :

De faire le bilan de la période de confinement / De déterminer les freins et les leviers observés dans l'organisation de la continuité éducative et pédagogique dans l'établissement / D'élaborer un plan de continuité de l'activité (PCA) qui propose des pistes pour améliorer l'enseignement à distance / De construire une stratégie de communication adaptée.

IDENTIFICATION DES OBJECTIFS

- / Mettre en place un schéma de communication connu et compris de tous les personnels et usagers.
- / Circonscrire les canaux de communication pour recevoir toutes les informations et communiquer en direction de tous les personnels et les usagers.
- / Adapter la communication à la période de crise : rapidité adaptée au degré d'urgence, simplicité, fluidité des échanges.

ACTEURS DE L'ORGANISATION

- / Équipe de direction (chef d'établissement et adjoint de direction).
- / Éventuellement directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.
- / Directeur de Segpa le cas échéant.
- / Adjoint gestionnaire.
- / Conseiller principal d'éducation.
- / Groupe de pilotage constitué pour l'élaboration du plan de continuité de l'activité.
- / Secrétariat de direction

TÂCHES À EFFECTUER

- / Identifier les canaux de communication et les diffuser à l'ensemble des personnels et des usagers.
- / Réaliser à certaines occasions des tests pour éviter une mise en place technique dans l'urgence.
- / Construire des trames d'éléments de communication type (boîte vocale de l'établissement scolaire, mails, supports d'éléments de réponse pour les interlocuteurs directs...).
- / Préparer des outils de communication pour les différents sujets de l'organisation de l'enseignement à distance en direction des personnels et des usagers.
- / Organiser des réunions en visioconférence pour permettre des échanges et des explicitations (ces réunions peuvent être enregistrées et mises en ligne à l'attention du public désigné).
- / Valoriser et diffuser les actions remarquables et les travaux des élèves.

POINTS DE VIGILANCE

- / Respecter les règles de le RGPD.
- / Bien paramétrer les différents moyens de communication numérique pour éviter que des communications se perdent faute de récepteur identifié.